



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

# PROJET ÉDUCATIF 2024

## Service ALSH

Communauté de Communes Ambert  
Livradois Forez 15 rue du 11 Novembre  
BP 71 63600 AMBERT

<b>I. Le contexte général</b>	<b>3</b>
A. Les coordonnées	3
B. Présentation	3
<b>II. Le contexte Social</b>	<b>3</b>
A. Le public	4
B. Inclusion des enfants en situation de handicap	5
C. Effectifs d'encadrement	5
<b>III. Les objectifs Educatifs</b>	<b>6</b>
<b>IV. Les moyens</b>	<b>6</b>
A. Les locaux	6
B. Budget	7
C. Constitution équipe/modalité recrutement	8
D. Définition des horaires d'ouverture	10
<b>V. Les mercredis (périscolaire)</b>	<b>10</b>
A. Modalité tarifaire	11
B. Conventions de partenariat	12
<b>VI. La communication</b>	<b>12</b>
<b>VII. Contexte Covid-19</b>	<b>12</b>
<b>VII. Règlement intérieur</b>	<b>12</b>
<b>IX. Temps de concertation et évaluation</b>	<b>12</b>

## I. Le contexte général

### A. Les coordonnées

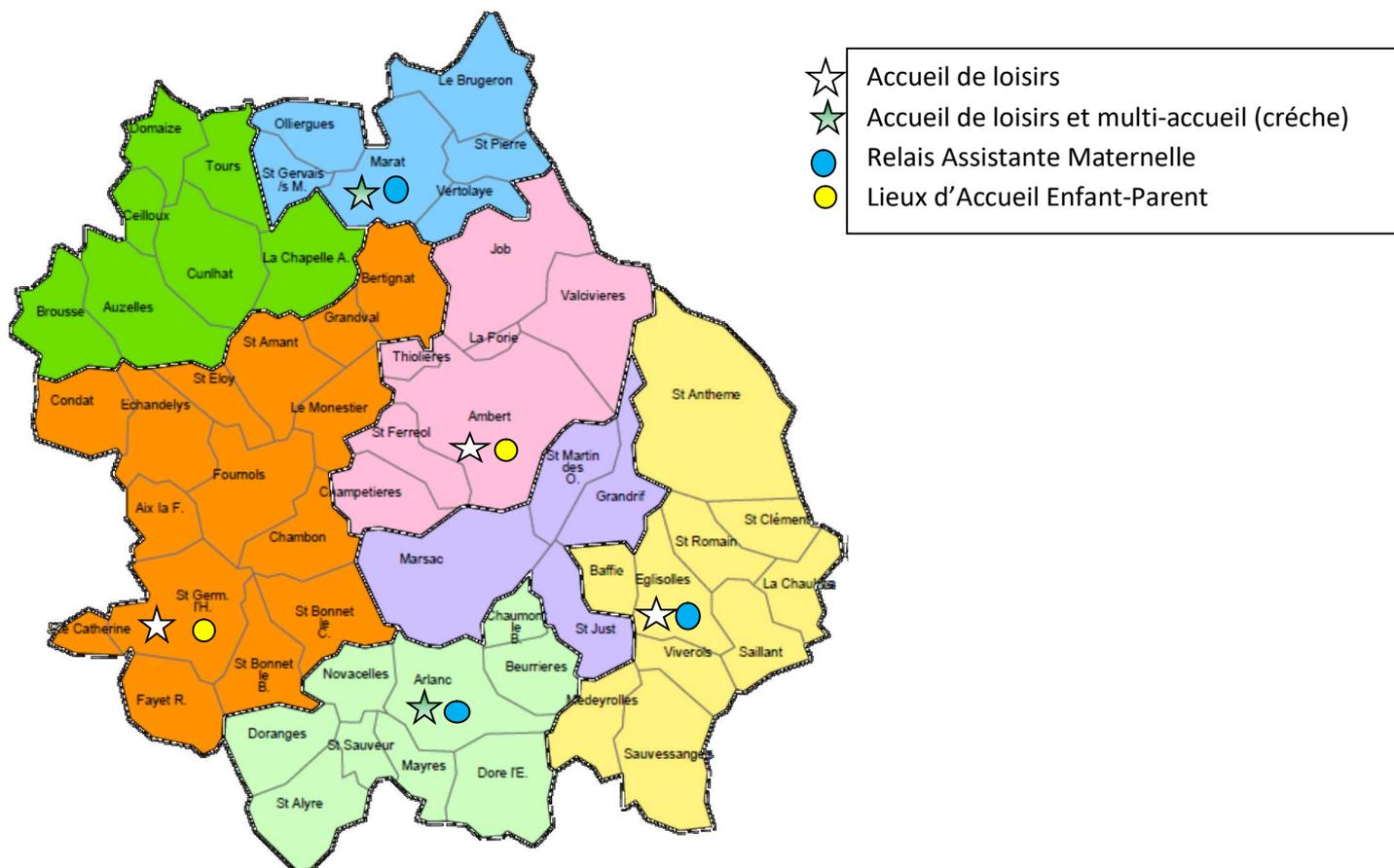
Communauté de Communes Ambert Livradois Forez  
15 RUE DU 11 NOVEMBRE  
63600 AMBERT  
04.73.72.71.40  
accueil@ambertlivradoisforez.fr  
<https://www.ambertlivradoisforez.fr>



### B. Présentation

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est présidée par Monsieur FORESTIER Jean-Claude. Le pôle enfance jeunesse basé à Ambert coordonne l'action des différents Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH) par le biais d'un directeur de pôle M. GOUTTEFANGEAS Louis-Jean, en lien avec la vice-Présidente, Mme ALLEGRE-CARTIER Stéphanie et la commission Enfance Jeunesse. Une responsable de service Mme PEYNET Cécile, pilote et anime l'équipe des directeurs de structures et gère l'encadrement du service ALSH.

## II. Le contexte Social



La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) gère six Accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires et samedis) et périscolaire (mercredis) : Ambert, Arlanc, Cunlhat, Eglisolles, Marat et Saint Germain l'Herm. Ces structures sont réparties sur le territoire rural de 1700 km<sup>2</sup> regroupant 58 communes pour une population de 27 000 habitants.

Dans un contexte démographique fort avec pour enjeu majeur le gain de population sur les prochaines années, la politique enfance-jeunesse reste une volonté affirmée de la collectivité afin de favoriser l'installation de nouvelle population, et le maintien du niveau de services publics existants.

Le projet éducatif concerne plus précisément 36 écoles du territoire, auxquelles se rajoutent les écoles privées d'Ambert (St Joseph), Arlanc (Notre Dame) et Sauvessanges (St Joseph).

Au total 1991 enfants fréquentent ces établissements (effectifs 2017-2018).

Concernant l'enseignement secondaire, il y a 8 collèges sur le territoire avec au total 1070 élèves. Le lycée d'Ambert (475 élèves) est le seul sur le territoire, et l'enseignement professionnel est aussi présent à Ambert avec un CFA, un lycée Professionnel et le GRETA.

L'offre éducative s'appuie sur un maillage du territoire en offre de services aux familles, l'ensemble des équipements de la collectivité étant exploité en gestion directe.

Il existe également un *riche tissu associatif, fort de 687 associations* irrigant le territoire en activités sportives, culturelles ou de loisirs. Le projet éducatif aura aussi pour vocation de remettre en lien les structures ALSH et ces prestataires.

En complément, la Communauté de Communes dispose également d'un service d'Aide à la réussite scolaire qui permet de lutter contre le décrochage scolaire en lien avec les familles et les établissements secondaires. Ce dispositif rentre dans le champ d'application d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) financé par la CAF.

## A. Le public

Les accueils de loisirs du territoire accueillent des enfants entre 3 et 16 ans. Néanmoins il existe des disparités en fonction des secteurs :

### ALSH AMBERT

Ecole élémentaire Henri POURRAT à Ambert (capacités maximales d'accueil de 68 enfants), accueil des 3 à 16 ans.

### ALSH ARLANC

Ancienne école privée à Arlanc, accueillant des enfants de 3 ans à 16 ans. Les enfants sont majoritairement issus de la commune d'Arlanc et des communes environnantes.

### ALSH CUNLHAT

La maison de l'enfance accueil des enfants de 3 à 16 ans (capacité d'accueil de 30 enfants). Les enfants sont issus principalement de la commune de Cunlhat ainsi que des communes environnantes.

### ALSH EGLISOLLES

La maison de l'enfance accueil des enfants de 3 à 16 ans, constituant un groupe de 20 à 40 enfants (suivant les périodes). Ils sont issus de la Vallée de l'Ance pour la majorité mais aussi des départements environnants (Loire et Haute-Loire).

Certains enfants accueillis bénéficient d'un suivi médico-psychologique, demandant une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique ou ont une reconnaissance de handicap.

### **ALSH SAINT GERMAIN L'HERM**

La maison de l'animation accueil des enfants de 3 à 16 ans, du secteur Haut-Livradois et communes limitrophes (Vernet la Varenne, ...).

### **ALSH MARAT**

La maison de l'enfance accueil des enfants de 3 à 16 ans, avec une capacité d'accueil de 44 enfants, sur le secteur de l'ex-Pays d'Olliergues.

## **B. Inclusion des enfants en situation de handicap**

D'après le guide d'accompagnement d'inclusion en Accueil Collectif de Mineurs : « L'inclusion est « un processus par lequel des moyens sont mis en oeuvre afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Center for Economic and Social Inclusion, 2002). L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi de n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

Cette loi est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle rappelle notamment les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap

Les équipes des ALSH, participent à l'application cette loi en accueillant des enfants en situation de handicap. En effet, certaines familles sollicitent les directeurs de structure qui organise une rencontre avec les enfants concernés, afin de préparer cet accueil dans des conditions optimum (visite des locaux, prise de connaissance du programme et inscription sur des jours adaptés, ...). L'équipe d'animation sera également sensibilisée à cette venue et un animateur référent sera nommé dans la limite de la possibilité de recruter. Des temps de sensibilisation et de préparation seront également mis en place lors du séjour auprès des autres enfants (ordinaires).

Un travail de partenariat est également mis en place avec l'association DAHLIR, qui permettra à la collectivité de recruter un animateur supplémentaire sur les temps de présence des enfants en situation de handicap. Le financement de cet animateur se fait en partie par la Caisse d'allocation familiale et le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers), avec un coût symbolique restant à charge pour la collectivité.

## **C. Effectifs d'encadrement**

Conformément aux prescriptions réglementaires liées aux encadrements des activités pour les vacances, le samedi et les mercredis, l'équipe d'encadrement sera constituée de personnels diplômés et non diplômés suivant les taux en vigueur :

Périscolaire (mercredis) :

- Moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

En application de l'article R. 227-20 du code de l'action sociale, l'inclusion des intervenants ponctuels prestataires d'activité dans les effectifs d'encadrement, est autorisée.

Extrascolaire (vacances et samedi) :

- Moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Cas spécifique baignade :

- Moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

### III. Les objectifs Educatifs

C'est en prenant en compte ce contexte social et en ayant réalisé un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire (familles, jeunes et enfants, élus locaux, techniciens, ...) que ces objectifs ont été établis :

#### →Le développement et l'épanouissement de l'enfant

- Elargir les connaissances et les pratiques de l'enfant
- Apprentissage ludique
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Favoriser l'accès à l'éducation

#### →Les valeurs de la citoyenneté (permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable)

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen
- Développer des liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux

#### →Favoriser la découverte de son territoire

- Partenariats avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs, ...)
- Activités de plein air en favorisant la découverte des richesses naturelles
- Ateliers découverte

#### →Respect du rythme de l'enfant

- Adaptation des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Répondre aux besoins et attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie

## IV. Les moyens

### A. Les locaux

ALSH AMBERT

Ecole élémentaire Henri POURRAT, 17 rue Blaise Pascal, 63600 AMBERT

07 85 27 28 33

Alsh.ambert@ambertlivradoisforez.fr

- salle de motricité
- bibliothèque de l'école pour les petits
- salle de sieste
- Réfectoire et cuisine : utilisé uniquement pour les repas

- Un bureau pour l'équipe

### **ALSH ARLANC**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 33 route nationale 63220 ARLANC

04.73.95.07.27 / 06.58.74.09.53

[alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr](mailto:alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr)

- 3 salles d'activités
- 1 salle de sieste
- 1 réfectoire
- 1 salle de motricité
- Deux espaces extérieurs ; une cour avec préau ombragée et sécurisée et un vaste terrain
- 1 bureau pour l'équipe

### **ALSH CUNLHAT**

Maison de l'Enfance, 7 rue Gaspard des Montagnes, 63590 CUNLHAT

04.73.72.37.16

[alsh.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr](mailto:alsh.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr)

1 salle d'activités et 1 salle accueil, restauration et activité (dont une utilisé pour le service du repas)  
1 salle de sieste et un petit espace extérieur.

### **ALSH EGLISOLLES**

Maison de l'Enfance, Le bourg 63840 EGLISOLLES

04.73.72.31.23 ou 06.07.01.60.06

[alsh.eglisolles@ambertlivradoisforez.fr](mailto:alsh.eglisolles@ambertlivradoisforez.fr)

2 salles d'activités (une salle -6ans, 1salle plus de 6ans), 1 salle motricité + 1 salle de sieste attenante, une ludothèque et une salle de restauration, un espace extérieur.

### **ALSH SAINT GERMAIN L'HERM**

- Bureau Administratif, Route de la paix 63630 Saint Germain l'Herm.

04.73.72.12.55 ou 06.45.54.86.82

[alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr](mailto:alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr)

- Maison de l'animation, Route des Granges, 63630 Saint Germain l'Herm, 2 salles d'activité (dont une utilisé pour les repas), un gymnase, une médiathèque.

### **ALSH MARAT**

Maison de l'Enfance, 63840 MARAT,

04.73.95.26.60

[alsh.marat@ambertlivradoisforez.fr](mailto:alsh.marat@ambertlivradoisforez.fr)

- 2 salles d'activité, une salle de restauration et un espace extérieur.
- Utilisation de la salle de motricité, du réfectoire et de la cour de l'école de Marat pendant les vacances.

## **B. Budget**

Le budget des différents ALSH est géré par le directeur de pôle, Louis-Jean GOUTTEFANGEAS. Une comptabilité analytique permet à chaque directeur d'avoir un budget prévisionnel par structure.

## C. Constitution équipe/modalité recrutement

Il existe sur les différents accueils de loisirs des agents permanents (les directeurs et les adjoints) embauchés en CDI, en emplois aidés (type emploi d'avenir) ou titulaire de la fonction publique territorial.

Des animateurs vacataires sont embauchés lors des périodes de vacances mais aussi lors de remplacements ou d'augmentation de besoins sur tous les accueils de loisirs. Les annonces sont réalisées par le service Ressources Humaines (RH), en fonction du recensement des besoins. Les entretiens pour les postes de permanent sont réalisés en présence du directeur de la structure, du directeur de pôle, de la vice-présidente et d'un membre du service Ressources Humaines.

Les entretiens des vacataires (pour les vacances scolaires) sont réalisés par les directeurs suivant les candidatures reçues par le service Ressources Humaines. Les propositions de recrutement de chaque structure sont ensuite validées par le directeur de pôle sur avis de la responsable de service. A chaque nouvelle embauche un dossier est à compléter par les directeurs et transmis au service ressources humaines : une fiche d'identification, copie des vaccins à jour, carte d'identité, carte grise, permis de conduire, carte vitale et bulletin du casier judiciaire n°2 et n°3.

Nous favorisons également la mixité lors des recrutements de personnels saisonniers et permanents.

### **ALSH AMBERT**

- NOURRISSON Jeanne directrice (stagiaire BAFD et stagiaire FPT)
- DEMAISON Aude directrice adjointe (stagiaire BAFD et stagiaire FPT)
- COLOMBAI Claire animatrice (titulaire BAFA et stagiaire FPT)
- BRUSSOL Anastasia (titulaire du BAFA et du BAFD, titulaire FPT)

### **ALSH ARLANC**

- Antoine PRUNIER directeur (titulaire BAFA, Master MEEF CDD)
- Benjamin CHARDON directeur adjoint (titulaire CAP petite enfance, stagiaire BAFD, titulaire FPT)
- Elsa PERRIER animatrice (BPJEPS LTP, titulaire FPT)
- Elodie OLIVEIRI animatrice (non qualifiée, CDD)

### **ALSH CUNLHAT**

- Sabine ROSTAING directrice (titulaire du BAFD, titulaire licence STAPS et titulaire du Brevet de Maitre-nageur Sauveteur, 35H, titulaire FPT)
- Nathalie GAMBLIN directrice Adjointe (titulaire BAFD, titulaire FPT)
- Sébastien RENAUD animateur (BPJEPS LTP, titulaire FPT)

### **ALSH EGLISOLLES**

- Dayana BESSON directrice (titulaire BAFD, titulaire FPT)
- Arnaud JULIEN directeur adjoint (titulaire DUT Animation, stagiaire FPT)
- Charlène Roche (agent technique polyvalent, BAFA, CDD, 35H)
- Dominique FAY (agent technique polyvalent, responsable cuisine)

### **ALSH SAINT GERMAIN L'HERM**

- Céline FERRY directrice (titulaire Master MEEF, titulaire FPT)
- Ludivine LONDICHE directrice adjointe (stagiaire BAFD, titulaire FPT)

**ALSH MARAT**

- Océane BOUILLET directrice (titulaire Master MEEF, titulaire FPT)
- Raphaël CHEZE directeur adjoint, BPJEPS LTP, titulaire FPT)
- Gwenaëlle VYE animatrice (titulaire CAP petite enfance)

-

## **D. Définition des horaires d'ouverture**

Les horaires d'ouverture des différents ALSH sont définis en fonction des besoins et attentes des familles.

ALSH AMBERT

- Ecole Henri POURRAT : 7H30-18H15.

ALSH ARLANC

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30-18H.

ALSH CUNLHAT

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30-18H30.

ALSH EGLISOLLES

L'accueil de loisirs est ouvert de 8H-18H.

ALSH MARAT

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 7H45 à 18H.

ALSH SAINT GERMAIN L'HERM

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30-18H.

## **V. Les mercredis (périscolaire)**

Les modalités sont les mêmes que pour l'extrascolaire. Un projet pédagogique périscolaire par structure est rédigé.

## A. Modalité tarifaire

### Vacances et mercredis

Une grille tarifaire a été élaborée en fonction des quotients familiaux des familles. Ils sont identiques sur tout le territoire ainsi que pour les communes extérieures à Ambert Livradois Forez.

Quotient familial	Demi-journée	Journée	Supplément prestation
QF de 0 à 550	2,50€ par demi-jour	4,50€ par jour	0.00€
QF de 551 à 800	3,50€ par demi-jour	6,00€ par jour	+0.50€
QF de 801 à 1000	4,00€ par demi-jour	7,50€ par jour	+1.00€
QF de 1001 à 1250	5,00€ par demi-jour	9,00€ par jour	+1.50€
Au-delà / sans quotient / Hors Communauté de Communes	5,50€ par demi-jour	10,00€ par jour	+2.00€



**REPAS : 3,50€ (hors réduction)**  
**Réduction : 2<sup>ème</sup> enfant - 15% / 3<sup>ème</sup> enfant et plus - 25%**  
**Forfait semaine -10%**

La réduction pour une fratrie s'applique si les enfants sont présents en même temps.

### Activ'Ados (samedis)

Les ALSH proposent aux jeunes de 10 à 16 ans des activités originales qu'ils n'ont pour la plupart pas l'occasion de pratiquer chez eux. C'est également l'occasion de faire des rencontres et de se créer des souvenirs communs, et de découvrir les richesses du territoire.

Les structures accueillent, un samedi par mois (hors vacances scolaires), pour effectuer des sorties au sein du ou hors territoire. Les horaires fluctuent en fonction des sorties.

Cette action s'organise par inter-centres sauf pour l'ALSH à Ambert et d'Eglisolles, avec 1 animateur pour 12 enfants :

- ALSH Cunlhat/Marat
- ALSH Arlanc / Saint-Germain l'Herm

### Tarifs

Tranches quotient familial (QF)	Tarifs sorties à l'unité
de 0 à 550 €	6,50 €
de 551 à 800 €	8,00 €
de 801 à 1000 €	9,50 €
de 1001 à 1250 €	11,00 €
QF supérieur à 1250€ et habitants hors territoire de la Communauté de Communes ALF (Dans la limite des places disponibles)	12,00 €

## B. Conventions de partenariat

La Caisse d'Allocation familiales (CAF) : financements des activités via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et les prestations de services. Suivi du pilotage de l'action, accompagnement.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Protection Maternelle Infantile (PMI)

Association DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers)

Les Francas : accompagnement vers éco-labélisation et actions spécifiques

Parc Naturel Régional Livradois-Forez : accompagnement et actions de sensibilisation à l'environnement

Commune Ambert, Cunlhat et Saint Germain l'Herm, Saint-Amant-Roche-Savine, Arlanc, Eglisolles et Marat

Associations et prestataires d'activités locaux

Prestataires d'Activités

Village vacances Là-Ô (Le Brugeron)

Transversalité avec les autres services d'Ambert Livradois Forez (pôle culture, pôle sociale, service déchet, Eau et environnement...)

## VI. La communication

La communication avec les familles comprend plusieurs supports : le site internet de la Communauté de Communes, envois dématérialisés avec les familles et les partenaires, des téléphones fixes et portable ainsi qu'une communication papier (programme). Ces derniers sont réalisés par le service communication qui réalise la forme du programme avec les informations transmises par les équipes d'animation. Un programme par ALSH et par vacances est réalisé et diffusé par mail ainsi qu'à chaque enfant par le biais des écoles. Les mairies sont aussi destinataires des documents.

Concernant l'Activ'Ados un programme est diffusé chaque mois sur le site de la communauté de communes ALF.

L'information est également relayée, via les promeneurs du net (1 agent).

Le portail famille est mis en place afin de gérer les inscriptions des mercredis ainsi que les dossiers d'inscriptions des enfants. Un document explicatif est mis à disposition des familles pour le fonctionnement de ce portail famille.

## VII. Contexte Covid-19

Un protocole d'accueil a été établi en fonction du protocole DDCS et communiqué aux familles afin de préciser les modalités d'accueil lié au contexte sanitaire actuel.

## VII. Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été adopté pour l'ensemble des structures. Les spécificités de fonctionnement sont notifiées dans les projets pédagogiques de chaque ALSH.

## IX. Temps de concertation et évaluation

Afin de participer à la construction du projet Enfance Jeunesse global et de son évaluation, dans des réunions de concertation sont organisées entre les directeurs de structures (réunion des services), entre les élus (commissions jeunesse), avec les élus et les partenaires institutionnels (comité de pilotage).